

21 avril 2010

Congrès de l'AIMJF sur le thème "Unis dans la diversité : protection des enfants et justice juvénile dans les principaux systèmes juridiques"

HAMMAMET, 21 avr 2010 (TAP)- Le 18eme congrès de l'Association internationale des magistrats de jeunesse et de famille (AIMJF) a entamé ses travaux, mercredi, à Hammamet Sud, sur le thème "Unis dans la diversité : protection des enfants et justice juvénile dans les principaux systèmes juridiques".

Participent aux travaux de ce congrès, qui se poursuivront durant quatre jours, plus de 400 magistrats, avocats et universitaires venus de 45 pays ainsi que des représentants de plusieurs institutions régionales et internationales.

Ce congrès organisé, pour la première fois dans un pays arabe et africain, se tient en partenariat avec l'Association tunisienne des droits de l'enfant (ATUDE).

A l'ordre du jour de ces assises, la présentation de plusieurs conférences portant sur "la violence dans le milieu familial";

"le châtement corporel"; "l'enfant entre participation et discrimination"; "Enfant et nouvelles formes de criminalité";

"alternatives nouvelles à la sanction"; "Les défis et les procédures de recours appliquées en Europe".

En marge des travaux du congrès, plusieurs ateliers sont prévus sur différents thèmes dont notamment "l'Adoption internationale et rapt international d'enfants: Les défis"; "Responsabilité parentales: les droits et obligations des pères"; "stratégies de prévention de la violence dans la famille".

M. Lazhar Bououni, ministre de la justice et droits de l'homme a affirmé que le choix de la Tunisie pour abriter ce congrès, qui se tient sous le haut patronage du président Zine El Abidine Ben Ali, constitue une marque de reconnaissance du rayonnement du pays et un hommage aux choix stratégiques du projet civilisationnel du changement qui ont fait de la promotion et de la consécration des droits de l'homme, un fondement de la politique du pays.

Il a souligné que l'adoption par la Tunisie depuis les années quatre-vingt-dix de la convention internationale des droits de l'enfant constitue un fondement pour la consécration d'un dispositif cohérent de législations qui sont venues enrichir le capital en matière de droits de l'homme dans ce domaine.

Il a expliqué que l'attention particulière accordée par le chef de l'Etat à l'enfance s'inscrit dans le cadre d'une approche fondée sur un ferme engagement pour le respect des normes internationales et des valeurs universelles.

Le ministre a expliqué que l'initiative du président Ben Ali appelant à proclamer l'année 2010, année internationale de la jeunesse adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies s'inscrit dans le cadre des efforts visant à garantir davantage de protection et d'encadrement à la catégorie des jeunes.

Cette initiative présidentielle, ajoute le ministre, entre également dans le cadre du souci constant de prêter une oreille attentive aux propositions et idées formulées par cette catégorie et dans le but de prospecter ses besoins tout en veillant à satisfaire ses attentes.

Mme Renata Winter, présidente de l'AIMJF et présidente de la Cour pénale internationale pour le Sierra Leone a relevé pour sa part que le choix de tenir ces assises en Tunisie vient affirmer la considération pour la place de la Tunisie en tant que pont entre les continents et les civilisations. Ce choix, a-t-elle affirmé, vient concrétiser les liens étroits entre l'authenticité et la modernité tout en offrant une plate-forme appropriée pour une diffusion à large échelle de la culture des droits de l'enfant.

De son côté, M. Nadhir Hamada, président de l'ATUDE, ministre de l'environnement et du développement durable a souligné que la tenue de ce congrès sous le haut patronage du président de la République, reflète la place centrale accordée par la Tunisie au dispositif des droits de l'homme dans son acception globale et à la promotion de la situation de la famille, de la jeunesse et de l'enfance, en particulier.

Dans son intervention, M. Jean Zermatten, directeur de l'Institut international des droits de l'enfant, vice-président du Comité onusien des droits de l'enfant a affirmé que ces assises offrent une opportunité pour les professionnels et pour les magistrats afin de contribuer à la dynamisation des principes contenus dans la Convention internationale des droits de l'enfant qui préconisent, en particulier, le respect de la dignité de l'enfant.

Mme Maria Louisa Fornara, représentante de l'UNICEF à Tunis a rendu hommage aux efforts déployés par la Tunisie pour la protection et consécration sur le terrain des droits de l'enfant. Elle a relevé, par ailleurs, l'attachement de l'UNICEF à soutenir les programmes de coopération entre les différents pays dans le domaine de la réforme des systèmes juridiques et la consolidation des programmes visant la protection de l'enfance contre toute forme de discrimination et d'exclusion.

Pour sa part, la représentante de l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO) a fait part du souci de son organisation de consacrer les principes de paix, de liberté, de démocratie, de dialogue et de justice parmi les jeunes tout en veillant à leur garantir des conditions de vie saines.

De son côté le représentant de l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (ALECSO) a souligné l'attachement de son organisation à encourager les jeunes à acquérir les sciences, le savoir et la technologie loin de toute forme de déviation, de repli sur soi et d'exclusion.